



(RÉ)intégration sociocommunautaire
Partenariat recherche communauté

**Les partenariats en criminologie :
À la recherche des règles du jeu**

Natacha Brunelle, UQTR
Julie Carpentier, UQTR,
Sylvie Hamel, UQTR
Isabelle F.-Dufour, Université Laval
Jocelyn Gadbois, UQTR

L'approche intersectorielle en criminologie

Question : Comment co-construire des savoirs entre 15 chercheurs et 23 partenaires ?

Objectif : Mener une recherche documentaire dans la littérature scientifique pour dénicher les articles réflexifs portant des initiatives intersectorielles en criminologie

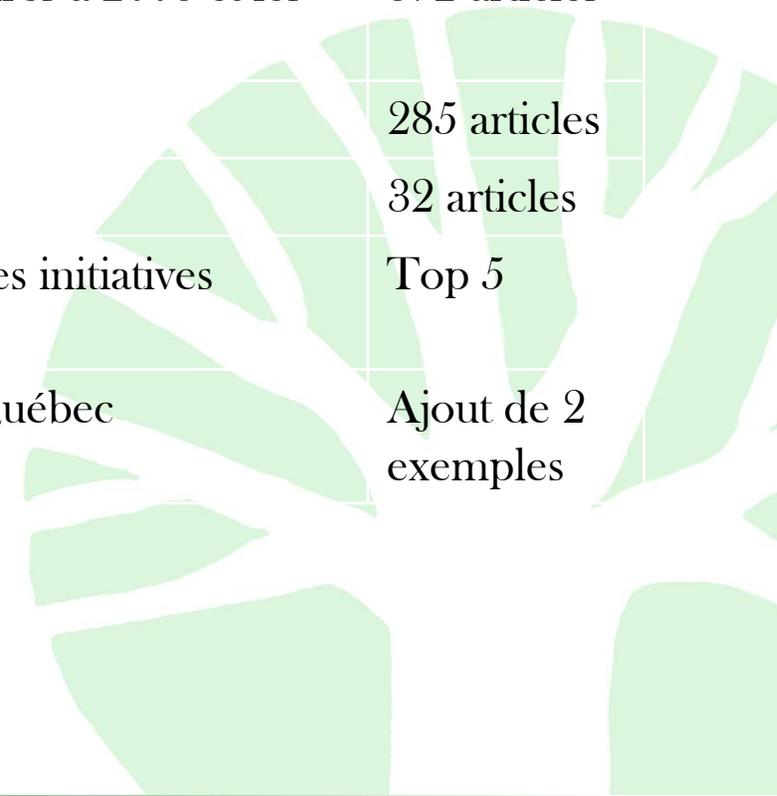
Approche : métaphore bohémienne du « bâton lâche » qui consiste à chercher des termes volontairement imprécis (cf. Laplantine, 2010).

Avantages :

- Est adaptée aux démarches exploratoires qui poursuivent un objectif d'apprentissage
- Limite les biais personnels (choix des mots)
- Permet de créer des nouveaux liens et de sortir des sentiers battus

Méthodologie

Étape 1	Rechercher « All fields contains criminology » ET « All fields contains partnership dans PubMed (assisté par EndNote)	567 articles
Étape 2	Retirer toutes les publications antérieures à 2008 et les doublons	372 articles
Étape 3	Lire les résumés	285 articles
Étape 4	Lire l'intégralité des articles	32 articles
Étape 5	Identifier les articles qui portent sur des initiatives intersectorielles en réintégration	Top 5
Étape 6	Ajouter des exemples provenant du Québec	Ajout de 2 exemples



Exemples

- Article :** Corcoran et Fox (2012)
- Initiative :** *Chestnut Centre* (Royaume-Uni)
- Forces :**
- Les acteurs n'ont pas vu l'organisme comme un contractant, mais comme une organisation hybride.
 - Les partenaires ont appris à négocier et à adapter leurs comportements, leur attitude, leurs valeurs et leurs rôles.
- Défi :**
- Les jeux de pouvoir peuvent devenir des barrières à la collaboration.
- Leçons :**
- Ce n'est pas parce qu'on travaille ensemble qu'on se comprend.
 - Certaines personnes prennent plus de temps à s'adapter que d'autres.
 - Il ne faut jamais perdre de vue ce qui fait consensus.

Exemples

Article : Gray (2013)

Initiative : *Youth Offending Teams* (Royaume-Uni)

Forces :

- Les rencontres sont très inclusives et s'adaptent à la réalité des jeunes.
- La multidimensionnalité des problèmes des jeunes est prise en considération.

Défi :

- Les résultats ont été décevants en ce qui a trait à la santé mentale, à l'éducation et à l'employabilité.
- Comme ces initiatives souhaitent responsabiliser les jeunes, elles finissent par faire porter seuls aux jeunes les risques d'échec.
- Les jeunes sont en quelque sorte obligés d'accepter le poids d'importantes inégalités sociales et économiques.

Leçons :

- Le véritable dialogue n'est pas uniquement entre les intervenants.
- Le point de vue du jeune judiciairisé doit être écouté.

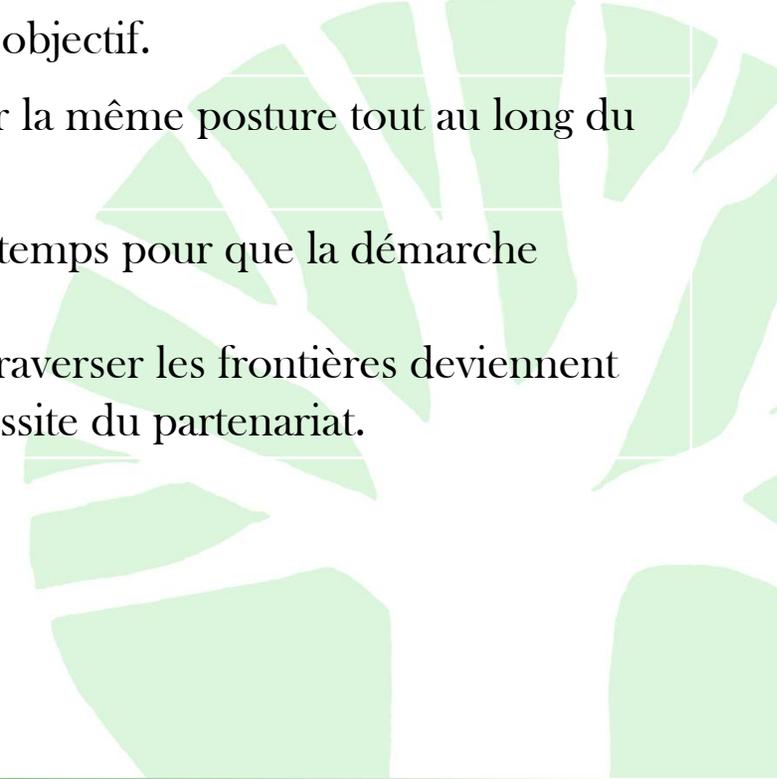
Exemples

- Article :** Christie (2016)
- Initiative :** Tribunaux spécialisés en toxicomanie en Floride (États-Unis)
- Forces :**
- Les partenaires ont appris à se faire mutuellement confiance, à bien communiquer, à s'organiser et à respecter les compétences de l'autre.
 - Les partenariats ont permis de multiplier les gains et à se relever rapidement après un échec.
- Défis :**
- Les jeux de pouvoir peuvent devenir des barrières à la collaboration.
 - Les conflits doivent être systématiquement documenter pour permettre une amélioration en continue.
- Leçons :**
- Les différents partenaires doivent vouloir s'améliorer et reconnaître qu'ils ne peuvent régler les problèmes seuls.
 - Les différents partenaires ne doivent pas oublier que s'ils ne parviennent pas à gérer les problèmes, c'est le public qui absorbera les conséquences.

Exemples

- Article :** Rudes, Viglione, Lerch, Porter et Taxman (2014)
- Initiative :** Quatre projets de collaboration recherche/praticiens entre le CACE et des agences en service correctionnel (États-Unis)
- Forces :**
- Accessibilité des ressources
 - Ententes écrites entre les institutions
 - Formulation et planification d'un objectif commun
 - Rétroactions continues et itératives
 - Volonté de maintenir la relation
- Défis :**
- Il a été difficile d'obtenir un consensus en ce qui concerne l'utilisation des résultats et le vocabulaire à utiliser.
 - Le mandat premier a parfois été oublié et l'engagement des différents partenaires était inégal.
 - La recherche de financement demeure centrale.
- Leçon :**
- La réussite du partenariat repose sur l'ouverture à l'autre (bonne communication, respect mutuel et mobilisation réelle).

Exemples

- Article :** Dewa, Trojanowski, Cheng et Sirotich (2012)
- Initiative :** Programmes de support judiciaire pour les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale (Canada)
- Force :**
- Le partenariat a permis de rassembler une communauté de pratiques autour d'un même objectif.
- Défi :**
- Il a été difficile de conserver la même posture tout au long du déploiement du projet.
- Leçons :**
- Il est essentiel d'investir du temps pour que la démarche réussisse.
 - Ceux qui sont capables de traverser les frontières deviennent des éléments-clés pour la réussite du partenariat.
- 

Exemples

- Articles :** Jaimes, Crocker, Bédard et Ambrosini, 2009 ; MacDonald et Dumais Michaud, 2015 ; Dumais Michaud, 2017
- Initiative :** Programme d'Accompagnement Justice-Santé Mentale (Canada)
- Forces :**
- L'initiative, novatrice, répond à des problèmes réels.
 - L'initiative s'inscrit dans une démarche d'intégration des services.
- Défi :**
- C'est une solution « imparfaite et temporaire » à des problèmes fondamentalement sociaux (désinstitutionalisation et difficultés d'accès aux services de santé).
- Leçon :**
- Il est important que tout programme soit soumis à une évaluation critique et rigoureuse.

Exemples

- Articles :** Bernier, 2017 ; Plourde, Goyette, Brochu et Alain, 2014
- Initiative :** Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec (Canada)
- Forces :**
- Le programme donne aux personnes judiciarisées une place importante dans le processus.
 - Le programme considère les dimensions psychosociales.
- Défi :** - Cf. Plourde, Goyette, Brochu et Alain, 2014
- Leçon :** - Il faut toujours chercher à diminuer l'écart entre les objectifs initiaux qui ont été fixé au début du projet et les priorités qui ont été accordées.

Conclusion

Il y a deux règles d'or à suivre pour réussir un partenariat :

Culture du dialogue : Contexte de communication caractérisé par une attitude d'ouverture, d'accessibilité et de respect. Il est ici autant question de respect des acteurs vis-à-vis des personnes judiciarisées que vis-à-vis de leurs partenaires. Dans un contexte de dialogue, les acteurs écoutent le point de vue des autres, adaptent leurs discours et pratiques en fonction desdits points de vue, voire acceptent de se corriger pour y parvenir. L'éclosion d'un dialogue permet un échange constructif qui implique et mobilise tous les acteurs. En investissant suffisamment de temps, un consensus pourra être établi sur les objectifs.

Garder à l'esprit l'objectif initial : Après avoir convenu d'un objectif, il est important d'identifier, toujours grâce au dialogue, les obstacles qui se dressent devant lui et les moyens de les surmonter. Ces moyens peuvent rarement s'exécuter rapidement et en solitaire. Comme les solutions sont davantage de nature collective, ou plus justement sociale, et qu'elles prennent du temps, il est facile de déroger — pour une panoplie de raisons — de l'objectif initial. Il est par conséquent important de se rappeler constamment au cours de la réalisation du projet que tous les partenaires impliqués visent un but commun.

Coordonnées



www.reso1635.ca



reso1635@uqtr.ca



RÉSO 16-35



1-800-365-0922 poste 4252

